

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Manœuvre des vannes de décharge sur les ouvrages hydrauliques

Le département de la Haute-Marne est actuellement placé en vigilance orange «Pluies inondations».

Françoise SOULIMAN, préfet de la Haute-Marne, rappelle aux propriétaires ou aux exploitants d'ouvrages hydrauliques (moulins, barrages, plans d'eau...) qu'ils sont **tenus de lever les vannes de décharge pour maintenir les eaux au niveau légal de leur retenue en tous temps et de les ouvrir au besoin en totalité. Cette manœuvre devra être progressive pour éviter l'effet d'une vague d'eau vis-à-vis de l'aval.**

La responsabilité des gestionnaires des ouvrages peut être engagée en cas de pertes et de dommages causés à des tiers par une surélévation des eaux provoquée par le non-respect des obligations en lien avec l'écoulement des eaux.

La manœuvre des vannes de décharge peut présenter un caractère dangereux lorsque les moyens d'accès ne sont pas suffisamment sécurisés (passerelles ou ouvrages dégradés, abords glissants, chemins inondés,..).

Il est donc primordial **d'intervenir en toute sécurité, d'anticiper la montée des eaux, et de ne pas prendre de risques inconsidérés.**

#### **Contact presse :**

Lysiane BRISBARE : 03.25.30.22.54/06.86.80.52.55